

N° SIRET : 26191481600010  
 Etablissement : CCAS DE NEUVIC  
 Budget : BUDGET ANNEXE

COMPTE ADMINISTRATIF  
 Année 2022  
 Page n° 1

Département : CORREZE  
 Poste Comptable : SERVICE GESTION COMPTAB  
 Date d'Édition : 05/04/2023

DELIBERATION  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 11/04/2023 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice 19  
 Nombre de membres présents 13  
 Nombre de suffrages exprimés 17  
 VOTES : Contre = 0 Pour = 17 Abstentions = 0  
 Date de convocation : 06/04/2023

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de *Celine CONDAMINANT*  
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Dominique MIERMONT, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,  
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		16 762,04			16 762,04	
Opérations de l'exercice	1 606,58	20,00			1 606,58	20,00
TOTAUX	1 606,58	16 782,04			1 606,58	16 782,04
Résultats de clôture		15 175,46				15 175,46
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 606,58	16 782,04			1 606,58	16 782,04
RESULTATS DEFINITIFS		15 175,46				15 175,46

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :



**REÇU LE**  
**26 AVR. 2023**  
**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL**  
 (CORRÈZE)

Pour expédition conforme,  
 Le Président,